



Saint-Martin-d'Hères, le 20 février 2026

Monsieur le président de l'Université Grenoble Alpes
Monsieur l'administrateur général de Grenoble INP - UGA
Monsieur le directeur de Sciences Po - UGA

Objet : préavis de grève pour la journée du 27 février 2026

Monsieur le président,
Monsieur l'administrateur général,
Monsieur le directeur,

La CGT, avec d'autres organisations syndicales, a déposé un préavis de grève national, interprofessionnel, pour la journée du 8 mars 2026, journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

À l'UGA et ses établissements-composantes, les inégalités entre femmes et hommes, et les violences sexistes, perdurent.

D'après le rapport social unique 2024, parmi les personnels de l'UGA, les femmes sont rémunérées en moyenne 21,1 % de moins que les hommes. Parmi les personnels de Grenoble INP-UGA, la rémunération des femmes est inférieure de 19,8 % d'après le rapport social 2024. À Sciences Po Grenoble-UGA, en 2021 (dernières données disponibles), la rémunération des femmes en moyenne indiciaire était inférieure de 18,2 % par rapport à celle des hommes.

Les années précédentes, cette statistique était de :

	UGA - UGA	Grenoble INP - UGA
2023	18,5 %	20,3 %
2022	18,9 %	21,3 %
2021	21,6 %	21,5 %
2020	17,1 %	24,2 %

Nous ne notons donc aucune amélioration significative à ce sujet.

De plus, le rapport social unique de l'UGA montre l'importance sur cette différence de rémunération de l'« effet de ségrégation de corps ». Par exemple à l'UGA, on peut noter que les femmes représentent 69,8 % des personnels BIATSS, mais seulement 62,3 % des postes de catégorie A contre 75,9 % des postes en catégorie C. Les élu-es CGT avaient d'ailleurs noté, à l'occasion de la présentation du précédent « Plan d'action d'égalité professionnelle femmes-hommes » de l'UGA sur la période 2021-2024, la faiblesse de ce plan d'action sur les volets concernant les personnels BIATSS.

Le patriarcat a aussi des effets délétères sur les temps de travail : en 2024, parmi les personnels à temps partiel, 80,2 % étaient des femmes (80,6 % en 2023 ; 77 % en 2022). Le remplacement à seulement 50 % des personnels en congé maternité rend fragile l'effectivité de ce droit. La « charte des bons usages du temps de travail », censée faciliter l'équilibre entre temps de travail salarié, temps de travail domestique, temps familiaux et de loisirs, reste très partiellement appliquée dans nos établissements.

Enfin, malgré la mise en place du dispositif de signalement des actes de violences sexistes et sexuelles, de discriminations et de harcèlements, et malgré les moyens institutionnels associés à cette cellule, nous continuons à recevoir régulièrement des témoignages inquiétants de sexisme ordinaire, de violences sexistes et sexuelles, parfois dans la plus grande impunité et au plus haut niveau hiérarchique de l'établissement.

Nous déposons donc auprès de vous, conformément à la législation en vigueur, un préavis de grève couvrant tous les personnels, titulaires, contractuels ou vacataires de l'UGA, de Grenoble INP-UGA et de Sciences Po Grenoble-UGA, pour le 27 février 2026.

Ce préavis de grève permettra aux personnels de se mobiliser, par la grève et la participation aux différentes mobilisations et actions revendicatives prévues :

- pour la mise en place d'actions concrètes, à l'UGA et ses établissements-composantes, en faveur de l'égalité salariale entre femmes et hommes ;
- pour le maintien et la pérennisation des moyens du dispositif de signalement des actes de violences sexistes et sexuelles, de discriminations, de harcèlements : postes permanents, titularisation des personnels ; pour la publication à destination des personnels de bilans de ce dispositif incluant des données quantitatives ;
- pour le remplacement systématique et à 100 % des agents en congé maternité ;
- pour la mise en place de congés menstruels ou gynécologiques ;
- pour l'association des personnels via leurs syndicats à la mise en place, annoncée en septembre 2026, d'une crèche pour les personnels et étudiant·es, et la détermination des critères d'attribution de places, ainsi que la mise en place de salles d'allaitements ;
- pour l'application partout à l'UGA de la « charte du bon usage des temps de travail », et l'extension de cette charte dans tous les établissements-composantes ;
- pour la mise en place de formations pour tous les personnels, et à tous les niveaux, en particulier aux niveaux dirigeants et nouvelles dirigeantes, sur les enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- pour l'attribution égalitaire de noms de femmes et d'hommes pour les rues et bâtiments des campus universitaires.

Nous vous prions de recevoir, messieurs les président, administrateur général et directeur, nos plus sincères salutations, ainsi que l'expression de notre attachement indéfectible au service public égalitaire et émancipateur.

Gwenaël Delaval

Samira Saïdoune

Co-secrétaires généraux de la CGT Université de Grenoble